

LES ÉTABLISSEMENTS NE POUVANT PAS RECEVOIR DU PUBLIC JUSQU'AU 15 AVRIL 2020

Salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiple

Magasins de vente et Centres commerciaux, sauf pour leurs activités de livraison et de retraits de commandes

Restaurants et débits de boissons, sauf pour leurs activités de livraison et de vente à emporter, le "room service" des restaurants et bars d'hôtels et la restauration collective sous contrat

Salles de danse et salles de jeux

Bibliothèques, centres de documentation

Salles d'expositions

Etablissements sportifs couverts

Musées

Chapiteaux, tentes et structures

Etablissements de plein air

Etablissements d'éveil, d'enseignement, de formation, centres de vacances, centres de loisirs sans hébergement

